

## DONNEES TECHNIQUES

Courant de charge [A]	65
Type de réseau de bord	pour véhicules 12V
Type de poulie	PVR4
Pince	M6 B+
Connectique	PLUG300

## PHOTOS



### BULLETIN TECHNIQUE TB-07

- La sortie "L" doit recevoir du courant. Dans le pupart des véhicules, ce courant provient de la petite lampe témoin du tableau de bord.  
Un manque de courant à la sortie "L" peut provoquer ce qui suit:  
- Au démarrage, les lampes témoin ne s'allument pas.  
- Charge OK, mais la lampe témoin reste allumée.  
- Une charge plus tard et le témoin prend du retard ou ne s'éteint pas.  
La lampe témoin peut s'allumer quand l'alternateur commence à charger.
  - La sortie "S" doit recevoir du courant de la batterie. La batterie fournit instantanément le courant qui sera utilisé ultérieurement.  
De manque de courant à cette sortie peut provoquer ce qui suit:  
- Surcharge ou charge nulle.
  - La sortie "BAT" doit recevoir du courant de la batterie. Cette sortie fournit instantanément le courant qui sera utilisé dans tous les cas, que le tableau de bord soit alimenté par "CVC" ou "CVC". Un manque de courant à cette sortie peut causer ce qui suit:  
- Au démarrage, la lampe témoin est allumée.  
- Charge OK, mais la lampe témoin reste allumée.  
- Une charge plus tard et le témoin prend du retard ou ne s'éteint pas.  
- Surcharge ou charge nulle.
  - La pupart des problèmes de l'alternateur sont causés par des batteries défectueuses ou mal câblées. Des câbles trop longs, une mauvaise terre, des fils corrodés ou encore, un mauvais contact dans le connecteur, (c'est à dire la fiche qui doit être maintenue à l'alternateur).
- Consultez ces situations afin d'éviter de nouveaux problèmes!



Bornes	
L	Trio (Lamp)
S	Sense (+)

## DOCUMENTS

BT-130 Refus des carcasses alternateurs/démarrateurs

## APPLICATIONS

<b>MAZDA</b>		
121 (88-91) (DA) - 1.3	60 ch	10.1987 > 10.1990
121 (91-98) (DB) - 1.1	54 ch	11.1990 > 10.1993
121 (91-98) (DB) - 1.3 16V	72 ch	11.1990 > 03.1996

 Avant montage, comparez la pièce reçue à celle d'origine afin de vérifier que la bonne pièce a été choisie et peut être montée sur le véhicule. Le non-respect de cette consigne ou des instructions de montage annule la garantie.